Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_06-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Thierry COUPELANT, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Florent LARDIC (procuration à Thierry COUPELANT) ; Carine THOMAS (procuration à Malika REDAOUIA)

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU)

GOULIEN : Henri GOARDON (procuration à Nadine Kersaudy)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_06-DE

2026-04-30-06 Détermination du nombre de conseillers communautaires du conseil d'administration du CIAS

En application du code de l'action sociale et de la famille, les membres élus du conseil d'administration du CIAS sont issus du conseil communautaire. Avant de procéder à cette élection il y a lieu de préciser le nombre de membres élus appelés à y siéger.

Le dispositif en vigueur lors de la précédente mandature prévoyait d'élire un membre par commune soit 10, le président de la communauté, président de droit du CIAS n'étant pas comptabilisé.

Il est proposé de renouveler cette organisation et de proposer un délégué par commune soit un total de 10 membres élus ainsi que le président de la communauté.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide de recourir au scrutin de liste pour la désignation des membres du conseil communautaire au sein du CIAS, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;
Fixe les modalités de vote ;
Approuve dans les conditions détaillées ci-dessus, la composition du conseil d'administration du CIAS ;
Procède à l'élection des membres.

Sont élus membres du conseil d'administration du CIAS, pour la durée du mandat, les conseillers communautaires suivants :

AUDIERNE	Carine THOMAS	**MAHALON**	Marie-Hélène PERON
BEUZEC CAP SIZUN	Gilles SERGENT	**PLOGOFF**	Dominique TOULLER
CLEDEN CAP SIZUN	Nadine KERSAUDY	**PLOUHINEC**	Isabelle PALUD
CONFORT MEILARS	Patrick LE DREAU	**PONT CROIX**	Jeannine GUILLOU
GOULIEN	Henri GOARDON	**PRIMELIN**	Anne-Marie FRANCES

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 30 avril 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Date de mise en ligne : le 13 mai 2026